



Publié sur Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > La Présidente de la HACA s'entretient avec la Présidente de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples Mme Soyata Maiga

[A](#) [1] [+A](#) [1]

La Présidente de la HACA s'entretient avec la Présidente de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples Mme Soyata Maiga

20 sep 2019









La Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), Mme Latifa Akharbach, a reçu, le 20 septembre 2019, une délégation de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et

des Peuples de l'Union Africaine, qui effectue une visite officielle au Maroc, conduite par sa Présidente Mme Soyata Maiga.

Lors de cette rencontre, Mme Akharbach a présenté à M. Mme Soyata Maiga l'action menée par la HACA, en tant qu'instance constitutionnelle indépendante de régulation et de bonne gouvernance, en matière de promotion et de consécration des valeurs et principes de la liberté d'expression, du pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion, de la diversité culturelle, humaine, linguistique et religieuse et de lutte contre le discours de haine et les stéréotypes de genre dans les médias audiovisuels.

Mme Akharbach a exposé les efforts déployés par la HACA dans l'accompagnement du processus de libéralisation et de développement du secteur audiovisuel national en vue d'offrir aux citoyens et citoyennes marocains un paysage audiovisuel pluraliste, diversifié, de qualité et respectueux des droits de l'Homme, dans un contexte de transition globale marqué par de profondes mutations technologiques et professionnelles de l'écosystème médiatique.

Mettant en exergue le rôle des instances de régulation de la communication dans l'ancrage démocratique au sein des sociétés africaines, Mme Akharbach a informé Mme Soyata Maiga de la forte implication de la HACA au sein du Réseaux des Instances Africaines de Régulation de la Communication, dont la HACA assure la vice-présidence.

Pour sa part, Mme Soyata Maiga a exprimé son appréciation positive de l'indépendance vis-à-vis tous les pouvoirs, dont bénéficie la HACA au même titre que les autres instances constitutionnelles nationales de bonne gouvernance tout en considérant cela comme une expression de la volonté politique du Royaume en matière de consécration des Droits de l'Homme et d'approfondissement démocratique. Elle a également vivement salué l'esprit de coopération Sud-Sud qui structure la vision panafricaine de l'institution.

Les membres de la Délégation de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de l'Union Africaine ont également abordé les questions de la gestion de la diversité linguistique et religieuse dans l'action de la HACA ainsi que l'expérience marocaine en matière de lutte contre les inégalités de genre dans les contenus médiatiques.

Mme Soyata Maiga était à cette occasion, accompagnée de M. Rémy Ngoy Lumbu, Commissaire chargé des défenseurs des droits de l'Homme au sein de la Commission, M. Mohamed Mabassa Fall, Représentant de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme auprès de l'Union Africaine et membre du Comité de pilotage du Centre africain pour la démocratie et l'étude des droits de l'Homme, ainsi que Mme Hannah Forster, Directrice exécutive dudit Centre.

Ont également pris part à cette entrevue M. Khalid Ouaryi, Chargé de Mission auprès de la Présidence et M. Talal Salahdine, Manager des Affaires Africaines et Internationales.

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>